



DELIBERATION n° 2016 – 19

Evolution de la « Maison des parcs » à Chambéry

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 30 juin 2016 à 9h00 à la salle des Fêtes – Les Belleville, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum n'étant plus exigé aux termes de l'article R.331-28 du code de l'environnement ;

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 10 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

- **Valide une position de principe autour des points suivants :**
 - **Confirme tout son intérêt pour le projet « Maison de la Montagne » dans un double objectif : participer au renforcement du dialogue indispensable entre ville et montagne, populations urbaines et populations montagnardes et promouvoir le Parc de la Vanoise tant auprès des populations urbaines de proximité que des publics et clientèles touristiques.**
 - **Positionne la place du PNV dans ce projet comme l'une des mesures de la stratégie de valorisation des espaces naturels protégés remarquables des Pays de Savoie aujourd'hui en cours de réflexion dans le cadre de Savoie Mont Blanc Tourisme.**
 - **Décide d'un engagement du Parc de la Vanoise au titre de partenaire du projet.**
 - **Souhaite mettre en œuvre, à cet effet, un type d'engagement qui privilégie la participation effective à une animation active, compétente et efficace du projet.**
 - **Dans l'attente d'une négociation en ce sens sur la base d'éléments techniques et financiers plus précis de la part des promoteurs du projet, donne mandat au Bureau pour définir le contenu et les modalités de cette participation.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise.

Adopté à Chambéry, le 30 juin 2016

Le Président du Conseil d'administration,
Laurent TRESALLET